



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 66039

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation du groupe d'électroménager Moulinex, qui a déposé son bilan, menaçant ainsi l'emploi de près de 17 000 salariés. Il souhaite savoir s'il envisage, comme l'a fait son collègue ministre de l'équipement, des transports et du logement pour les employés d'Air Liberté, de faciliter un retour à l'emploi pour ces personnes.

Texte de la réponse

Depuis le dépôt de bilan, le Gouvernement a déployé tous ses efforts pour le groupe, les sous-traitants de Moulinex-Brandt et l'ensemble des salariés concernés, en mobilisant l'ensemble des administrations aux plans local et national. Si la liquidation totale de Moulinex a pu être évitée de justesse, si Brandt peut aujourd'hui poursuivre son activité, plus de trois mille des dix mille salariés de Moulinex sont malheureusement hors du champ de cette reprise et de nombreux fournisseurs ou sous-traitants se trouvent en difficulté. C'est un très grand choc pour toute la région Basse-Normandie. Afin d'agir avec rapidité, le Premier ministre a décidé de mettre en place une « cellule de crise » à Caen, avec à sa tête un « délégué Moulinex » disposant d'une forte délégation interministérielle. Cette mission a été confiée à M. Michel Bove, qui a conduit avec succès le reclassement des salariés des Ateliers et Chantiers du Havre et la réindustrialisation du bassin havrais. Il est placé à Caen auprès du préfet de Basse-Normandie et dispose d'une antenne locale à Alençon. M. Bove est également chargé d'examiner l'appui aux entreprises sous-traitantes du groupe Moulinex. Des instructions ont d'ores et déjà été données aux services financiers de l'Etat pour venir en appui à chacune des entreprises qui connaissent des difficultés importantes et préparer un programme d'aide à la diversification de ces sous-traitants. L'emploi sera enfin soutenu par des mesures d'aménagement du territoire. Le préfet a été mandaté pour les élaborer dans les meilleurs délais en concertation avec les collectivités territoriales. Cette mission sera menée en très étroite concertation avec les élus locaux et avec les salariés de Moulinex, qui sont les premiers concernés. Ces derniers ainsi que leurs organisations syndicales seront en particulier associés très étroitement aux décisions, de la définition des mesures au suivi individuel et précis de la situation de chacun. Cette concertation portera bien sûr sur le volet social mais également sur la conversion économique et les mesures d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66039

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5296

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 294